

REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES
ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

Etablissement Public Territorial de Bassin

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 25 JANVIER 2006

à 9h30

Hôtel du Département

MONTAUBAN

RAPPORTS et DÉLIBÉRATIONS

Administration : 61 rue Pierre Cazeneuve - 31200 TOULOUSE - Tel : 05.62.72.76.00 / Fax : 05.62.72.27.84
E Mail : smeag@wanadoo.fr / Site : www.smeag.fr
Portail : lagaronne.com

Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Membre de l'Association Nationale des Elus des Zones Humides

Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

**SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES
ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

SÉANCE du 20 janvier 2006

ORDRE DU JOUR PRÉVISIONNEL

	PAGES
▣ ACCUEIL DU CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE – ouverture de la séance	
I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 octobre 2005 - Document séparé	4
▣ PRÉAMBULE DU PRÉSIDENT : Introduction générale au rapport d'activité 2005 et à l'orientation budgétaire 2006	5
II – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2005 – Document séparé	9
III – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2006 Rapport et délibération de principe	10
IV – QUESTIONS PARTICULIÈRES	23
4.1 – OUTILS DE PLANIFICATION	24
4.1.1 - La Directive Cadre sur l'Eau : participation du SMEAG au Secrétariat Technique Local	25
Rapport et délibération	
4.1.2 – Approbation du projet de périmètre du SAGE “Vallée de la Garonne“	28
Rapport et délibération	
4.2 – GARONNE PHYSIQUE : RESSOURCE EN EAU	35
Bilan de la Campagne 2005, Perspectives pour 2006 et enjeux pour les années à venir	36
Rapport et délibération	
4.3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX	50
DOCOB Natura 2000 : Prise en compte des Zones de Protection Spéciale au titre de la Directive Oiseaux	51
Rapport et délibération	
4.4 – COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE	55
4.4.1 - Projet INTERREG IIIA et perspectives	56
Rapport et délibération	
4.4.2 – Projet de partenariat avec la Communauté Autonome de Navarre	62
Rapport et délibération	

	PAGES
4.5 – RELATION AVEC LA SAFER	66
4.5.1 – Convention Cadre avec la SAFER	67
Rapport d'information	
4.5.2 – Examens intermédiaires : mandat du Bureau Syndical	69
Rapport et délibération	
4.6 – ORGANISATION ET MOYENS DU SMEAG	71
4.6.1 – Création d'un poste de Chargé de mission NATURA 2000	72
Rapport et délibération	
4.6.2 – Création d'un poste de Chargé d'Etudes Plan Garonne	76
Rapport et délibération	
4.6.3 – Modification de la rémunération d'un emploi créé	80
Rapport et délibération	
4.6.4 – Avenant à un contrat administratif d'engagement de chargé de mission	83
Rapport et délibération	
4.7 – QUESTIONS DIVERSES	85

- I -

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE DU 18 octobre 2005**

PRÉAMBULE DU PRÉSIDENT

Introduction générale au rapport d'activité
2005 et à l'orientation budgétaire 2006

PRÉAMBULE DU PRÉSIDENT

Lors du Comité Syndical du 14 janvier 2005 consacré aux orientations budgétaires, je vous avais proposé un rapport d'activité certes un peu laborieux, mais c'était la première fois que les Services du SMEAG s'essayaient à cet exercice.

A cette occasion, vous aviez souhaité que le compte rendu du passé (rapport d'activité) et les perspectives de l'avenir (orientations budgétaires) fassent l'objet de deux chapitres distincts – qu'on retrouvera effectivement dans le présent ordre du jour.

I – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2005

Il est destiné :

- Aux Administrateurs du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne, et rend compte pour l'année 2005 de la situation de l'activité, du financement de ses différents projets, ainsi que de l'état d'exécution des délibérations.

Il permet également de présenter les missions effectuées par l'Etablissement Public, pour le compte de ses collectivités membres.

Ce rapport d'activité est également très lu par nos partenaires habituels qui trouvent là une occasion d'évaluer notre "état de santé". Mais il peut être accessible à un public plus élargi car dès qu'il est acté par le Comité Syndical, il est mis en ligne sur le site Internet du SMEAG.

La nécessité d'un parallélisme de ce rapport avec les délibérations de l'année écoulée ne rend qu'imparfaitement compte du fait que le SMEAG ne se contente pas d'une exécution mécanique de ses décisions.

D'abord, tous les projets pour la Garonne sont menés au travers d'un vaste système de partenariats, de collaboration, de sous-traitances qui nécessite une veille, des liens, des rencontres, des réunions de façon constante. Il faut être attentif à vérifier en permanence que ce système réticulaire est bien au service de la Garonne.

Mais le SMEAG ne peut plus aujourd'hui se contenter d'exécuter des délibérations. Ses travaux, ses productions sont chaque jour un peu mieux validés par ses partenaires et il est sollicité de plus en plus souvent sur des sujets qui ne font l'objet d'aucune délibération mais qui découlent du fait qu'il est aujourd'hui considéré comme le lieu d'expertise de la Garonne.

Ce constat devrait rapidement nous conduire à une réflexion sur l'action du SMEAG et à des choix sur l'organisation qu'il convient de mettre en place pour la mener.

A la suite des orientations budgétaires de janvier 2005, le Comité Syndical de mars 2005 a adopté à l'unanimité les quatre axes d'un programme de travail pour la Garonne dont découlent les décisions prises ensuite pour chacun des sujets qui le compose. Il est même permis de considérer que les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'une unanimité ne le remettent pas fondamentalement en cause.

Vous trouverez dans le corps de ce rapport, sujet par sujet, l'état d'avancement de chacun d'entre eux avec, en préambule, un calendrier de quelques dates marquantes qui constituent autant de repères de notre activité.

On peut ajouter que, comme nous nous y étions préparés et engagés, la quasi-totalité des dossiers anciens ont été toilettés, apurés et soldés si nécessaire.

Je peux enfin vous signaler que mes collègues du Comité de Bassin m'ont fait l'honneur de m'élire au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au sein de laquelle je suis désormais membre des deux Commissions (Programme et Finances, Interventions) et du Bureau. Bien que j'y siège en ma qualité de Conseiller Général du Tarn-et-Garonne, je veillerai à y porter dignement le mandat que vous m'avez donné et la parole du SMEAG comme l'ont fait d'autres avant moi.

II – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2006

De même qu'il est difficile d'aborder l'orientation budgétaire sans avoir évalué l'activité passée, il faut quand cela est nécessaire, ne pas se contenter de l'annualité. Le débat d'orientations est donc constitué de deux éléments :

- Les projets connus ou nouveaux qui entrent sans difficultés dans le programme du SMEAG et le cadre d'annualité de la dépense.
- Les sujets dont le contexte politique n'est pas stabilisé ou ceux dont l'annualité 2006 ne pose pas de problème mais qui méritent ou nécessitent un examen prospectif au-delà de cette échéance.

Dans cette catégorie, le Plan Garonne déjà évoqué lors du Comité Syndical du 18 octobre 2005 tient probablement la place la plus importante.

Il n'y a pas d'éléments supplémentaires par rapport à octobre 2005, mais la réunion du 28 novembre chez le Préfet a confirmé :

- Que ce Plan avait vocation à identifier, hiérarchiser, planifier pour une dizaine d'années, tous les sujets, grands et petits dont la Garonne est justiciable.
- Que le SMEAG était, pour l'Etat, le partenaire privilégié de sa conduite et de sa rédaction. Indépendamment des moyens matériels qu'il convient de lui consacrer (et dont le financement nous est acquis à 80 %).

Je souhaite donc organiser la rencontre des Présidents de nos Collectivités constitutives notamment parce que les échanges récents de correspondances avec le Préfet de Bassin apportent des éléments nouveaux dont je vous ai fait part notamment en juillet dernier et que le Plan Garonne lui-même est susceptible d'apporter des éléments qui m'ont conduit à différer cette rencontre.

Le second dossier qui mérite un examen au-delà de 2006 est celui du soutien des étiages. Dès le 1^{er} janvier 2007 en effet, la convention sous l'égide de laquelle il est conduit est caduque ce qui va engendrer de profondes modifications de ses conditions de réalisation.

Il faut se préparer à cette échéance qui n'est évidemment pas sans liens avec le dossier Charlas.

On peut signaler aussi, qu'en 2006 le SMEAG connaîtra une nouvelle mutation puisqu'un nouveau Directeur arrivera pour prendre la succession de Jean-Paul CAVITTE dont la mise à disposition s'est achevée le 31 décembre 2005. **Il s'agit de Monsieur Jean VERDIER, Ingénieur en chef du génie rural, des eaux et forêts.** Monsieur VERDIER a commencé sa carrière dans la recherche en France et dans les milieux internationaux de 1973 à 1993 dans des organismes liés à l'eau comme le CTGREF, le CEMAGREF, l'IIMI (Institut International de Management de l'Irrigation).

Il a occupé entre autres, le poste de directeur de AGROMIP, structure de valorisation de recherche faites par les Etablissements agro-vétérinaires.

Responsable également d'une spécialisation « gestion sociale de l'eau » du CNEARC (Centre National d'Etudes Agronomiques des régions chaudes), il y a développé des compétences dans le domaine de la gestion quantitative de l'eau, mais également des formations dans le domaine des sciences de l'ingénieur et des sciences humaines.

Enfin il a été adjoint au responsable de l'IPTRID, programme spécial de la FAO (organisation des Nations Unies), sur le développement des capacités pour une gestion durable de l'eau en agriculture.

Enfin, il est à noter également dans le cadre de l'organisation et moyens du Syndicat Mixte, que deux agents contractuels seront recrutés pour le dossier Plan Garonne et le dossier Natura 2000.